

# ACCUEIL PERISCOLAIRE & RESTAURANT SCOLAIRE

2021-2022



Groupe Scolaire Félix Pauger  
Ecoles Maternelle et Élémentaire



## → SOMMAIRE

↪ Rentrée 2021 – Mot de l'élue aux affaires scolaires et à la jeunesse .....	2
↪ Semaine type .....	3
↪ Règles de vie .....	3
↪ L'accueil périscolaire.....	4
- Les différents temps d'accueils périscolaires.....	5
- Tarification de l'accueil périscolaire .....	6
- Réservations et inscriptions .....	7
- Contacts.....	7
↪ Le restaurant scolaire .....	8
- Horaires et réservations.....	8
- Tarification .....	9
- Contacts.....	9
↪ Facturation .....	10
↪ Portail Famille.....	11



# Rentrée 2021

## → Mot de l'élue aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse

Un gout de liberté retrouvée avant les vacances...

Après cette deuxième année consécutive où les organisations scolaires, périscolaires et familiales ont été mises en difficulté, l'assouplissement des protocoles permet aux enfants, enseignants, parents et agents de souffler pour finaliser cette année scolaire.

Bien que les derniers allègements n'aient pas permis l'organisation de la fête des écoles dans un contexte sanitaire encore fragile, les enseignants ont pu relancer les projets initiés en début d'année et mis en suspens pendant de longs mois.

L'année scolaire s'achève donc dans quelques jours avec le retour de certains plaisirs simples, notamment au niveau du port du masque, la fin du couvre-feu et la reprise d'activités sportives et culturelles.

L'été et les vacances qui arrivent vont permettre à chacun de se reposer, de recharger les batteries, de profiter d'une certaine liberté retrouvée avant de se projeter dans une rentrée quelque peu incertaine où quelques ajustements seront faits.

Elle sera incertaine dans son organisation car même si la vaccination se poursuit et les chiffres de la situation sanitaire évoluent positivement, les protocoles sanitaires à appliquer ne seront probablement connus que quelques jours avant la rentrée.

Concernant les principaux changements, ils auront principalement lieu :

- Au restaurant scolaire où les repas seront désormais préparés selon les directives de la loi Egalim par un nouveau prestataire, Papillotes & Compagnie (filiale d'ALM) ;
- Au niveau des agents avec les départs d'Astrid PICCO qui s'envole vers un nouveau projet professionnel et Martine COURAUD qui va profiter d'une retraite bien méritée. Nous souhaitons les remercier toutes les deux pour leur investissement et leur disponibilité pour les enfants et les familles lambertoises pendant ces nombreuses années.

Mais quelques semaines nous séparent de cette rentrée et en attendant, les élus et agents de la sphère scolaire vous souhaitent à tous de bien profiter des vacances scolaires qui, nous l'espérons, seront ensoleillées et ressourçantes.

Delphine Bonnaud, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge des Affaires Scolaires, de l'Enfance et de la Jeunesse

# Semaine type

			CLASSE		PAUSE MERIDIENNE		CLASSE								
Lundi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:45	pause	16:00	APS/TAP Etude/Jeux	17:00	APS	18:30
Mardi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:45	pause	16:00	APS/TAP Etude/Jeux	17:00	APS	18:30
Mercredi	07:30	APS	08:45		12:00	12H30 APS	ALSH								18:30
Jeudi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:45	pause	16:00	APS/TAP Etude/Jeux	17:00	APS	18:30
Vendredi	07:30	APS	08:45		12:00		13:45		15:30	pause	15:45	APS		18:30	

## Règles de vie

L'accueil périscolaire est un service à la disposition des indisponibles pour prendre en charge leurs enfants. Il vous est demandé de l'utiliser avec modération dans le respect des rythmes de l'enfant en respectant notamment les horaires d'ouverture et de fermeture

### Admissions

- Sont admis les enfants scolarisés à Saint Lambert la Potherie, fréquentant les classes des écoles maternelle et élémentaire et dont la fiche sanitaire de liaison a été remise au service périscolaire.
- En cas d'allergie ou de problème médical, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place, en lien avec l'école.

### Règlement intérieur

- Un règlement complet est disponible en consultation à l'accueil périscolaire. Il permet d'énoncer les règles de vie applicables à tous. Des sanctions sont prévues en cas de non respect de ce règlement. Tout manquement grave à ce règlement pourra entraîner une convocation de la famille en mairie et aller jusqu'à une suspension de l'accueil périscolaire.

### Responsabilités

- L'encadrement, le service et la surveillance sont confiés à du personnel communal qualifié.
- La gestion administrative est assurée par la Mairie de Saint Lambert la Potherie.
- Rappel : en présence des parents dans l'enceinte de l'école, l'enfant est sous leur responsabilité.
- Il est formellement interdit d'apporter du matériel dangereux
- La mairie décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (bijoux, jeux, vêtements...)
- Il est conseillé de marquer les vêtements



## → Les différents temps d'accueil périscolaire

### APS MATIN (7h30-8h35 tous les jours)

- L'accueil est ouvert de 7h30 à l'entrée en classe..

### APS SOIR (15h45-18h ou 15h30-18h30 le vendredi)

- Activités libres, ludiques. C'est un moment de détente, en attendant de pouvoir partir à tout moment avec ses parents ou avec l'autorisation signée de ceux-ci.

### TAP (15h45-17h lundi, mardi, jeudi)

- L'enfant participera à une activité pendant toute la période, sur inscription, un jour ou plusieurs par semaine. Le choix est fait pour toute la période et l'enfant s'engage à participer à l'activité chaque semaine.
- Des activités diversifiées sont proposées en fonction des animateurs : artistiques, sportives, ludiques, d'expression etc.
- Après l'activité, les enfants sont dirigés vers l'accueil périscolaire s'ils ne sont pas autorisés à partir seuls ou si personne ne vient les chercher

### APS Mercredi midi (12h à 12h30)

- Les enfants sont accueillis à la sortie de l'école s'ils ne rentrent pas chez eux.
- Passé 12h30, l'enfant est d'office emmené au restaurant scolaire pour y rejoindre les camarades inscrits à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi. La famille sera facturée du repas majoré car non réservé + de l'après-midi jusqu'à 17h en fonction de son quotient familial.

### L'aide aux devoirs (15h45 à 17h lundi, mardi, jeudi), à partir du CE1

- L'aide aux devoirs est un moment où l'enfant fait seul son travail. Un temps de récréation est prévu de 15h45 à 16h15. L'animation de ce temps est confiée à du personnel compétent recruté par la mairie.
- Le nombre de place est limité.
- Le départ de l'étude n'est possible qu'à l'issue de l'activité, soit à 17h, afin de maintenir une ambiance de travail sérieuse et de ne pas perturber la classe.
- Après ce temps, les enfants sont dirigés vers l'accueil périscolaire s'ils ne sont pas autorisés à partir seuls ou si personne ne vient les chercher.

### ALSH Mercredi après-midi (12h à 18h30)

- Il est ouvert aux enfants de maternelle et élémentaire des écoles Félix Pauger et St Maurille
- L'accueil est assuré à partir de la fin de la classe à 12h et le départ est possible à partir de 17h et jusqu'à 18h30. Il ne sera pas toléré de départ exceptionnel avant 16h30 (activités sportives etc...), car les enfants sont susceptibles d'être sortis pour faire des jeux à l'extérieur du centre.
- Le goûter n'est pas fourni.
- Seuls les enfants inscrits à l'accueil de loisirs peuvent déjeuner au restaurant scolaire ce jour-là.

## → Tarification

La tarification s'effectue par unité correspondante à une tranche horaire définie et au quotient familial. Les tranches de quotient et les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal chaque année. Les familles devront fournir une attestation de moins de 3 mois en début d'année scolaire, justifiant de leur quotient familial (CAF ou MSA) pour bénéficier des tarifs modulés.

MATIN
7h30 – 7h45
7h45 – 8h00
8h00 – 8h15
8h15 – 8h35

SOIR	
Lundi, Mardi & Jeudi	Vendredi
15h45 – 17h00 forfait 3 unités	de 15h30 à 18h30 1 unité par 1/4 h
puis de 17h00 à 18h30 1 unité par 1/4 h	
<b>Dépassement horaire de fermeture (après 18h30)</b> 3 unités par tranche de 15 minutes de retard	<b>Dépassement horaire de fermeture (après 18h30)</b> 3 unités par tranche de 15 minutes de retard

MERCREDI MIDI
12h00 – 12h15
12h15 – 12h30

MERCREDI APRES-MIDI
13h00 – 17H00 forfait 16 unités
puis de 17h00 à 18h30 1 unité par 1/4 h
<b>Dépassement horaire de fermeture (après 18h30)</b> 3 unités par tranche de 15 minutes de retard

1 tranche  
horaire  
=  
1 unité

Quotient familial CAF ou MSA	<600	601 à 749	750 à 999	1000 à 1249	1250 à 1499	>= 1500	Hors SLP
Tarif d'1 Unité Périscolaire	0,18 €	0,41 €	0,48 €	0,55 €	0,60 €	0,64 €	0,74 €

## → Réservations - inscription

- Les inscriptions pour toutes ces activités s'effectuent sur le portail famille (voir procédure)
- Délais d'inscriptions :
  - Pour l'APS soir, aide aux devoirs (15h45 à 17h), accueil du mercredi midi (12h à 12h30) : jusqu'au jeudi 23h30 de la semaine qui précède
  - Mercredi après-midi : jusqu'au mercredi 23h30 de la semaine qui précède (repas + après-midi)
  - Pour les TAP, un formulaire à remplir en ligne est envoyé aux familles avant chaque période de vacances scolaires. Les animateurs répartiront les enfants en fonction des demandes dans la mesure du possible, mais également en fonction du nombre de places disponibles. En cas d'impossibilité de s'inscrire à l'activité choisie, il sera proposé un autre choix aux enfants.  
En parallèle du formulaire de choix des TAP, vous devez inscrire votre enfant à l'activité TAP pour toute la période sur le portail famille
- L'annulation, la modification, l'ajout d'une activité périscolaire (hors mercredi après-midi) est possible à tout moment de la semaine par mail ou par téléphone.
- L'annulation pour le repas du mercredi + l'après-midi est possible jusqu'au mardi avant 10h (la veille). **Passé ce délai, le repas + l'après-midi seront facturés (sauf sur présentation d'un justificatif valable).**

## → Contacts

*Stéphanie DEDRON*

*Directrice des services périscolaire et restauration*



Pour tout échange avec le service périscolaire (annulations, modifications, ajouts, questions...)

Email : [periscolaire@saintlambertlapotherie.fr](mailto:periscolaire@saintlambertlapotherie.fr)

Tel : 02 41 77 54 80

# Le restaurant scolaire



Les enfants se retrouvent avec leurs camarades dans un cadre agréable. Ils mangent à leur rythme en goûtant à tous les plats. Ils apprennent les règles de vie élémentaires : respect des personnes et des bien, hygiène, sécurité...

## Horaires

- La restauration est assurée du lundi au vendredi de 12h à 13h35.
- La restauration est possible le mercredi, uniquement pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs l'après-midi. Si l'enfant mange le mercredi, il sera facturé le repas + l'après-midi.

## Rappel

- Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

## Réservations

- Les réservations s'effectuent via le portail famille
- Les réservations pour une semaine sont à effectuer avant le jeudi soir (23h30) de la semaine qui précède
- Toutefois, les ajouts sont possibles la veille avant 10h par mail ou par téléphone.
- Une inscription le jour même ou imprévue entraîne une majoration d'un euro en plus du prix du repas.
- L'annulation d'une réservation s'effectue par mail ou par téléphone la veille avant 10h. Passé ce délai, le repas est facturé.
- Pour résumer : si l'enfant est malade plusieurs jours, le repas du 1er jour est automatiquement facturé (sauf annulation la veille avant 10h). Au-delà, les repas suivants ne sont pas facturés à condition d'avoir prévenu le restaurant scolaire.



## → Tarifs du restaurant scolaire

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

Quotient familial CAF ou MSA	< 600	601 à 749	750 à 999	1000 à 1249	1250 à 1499	>= 1500	Spécial allergie	Hors SLP	Majoration
Tarif Unitaire	1,88 €	2,91 €	3,64 €	4.04 €	4,37 €	4,57 €	Tarif QF x2	5.10 €	Tarif + 1 €

*Cécile LORY*

*Responsable du restaurant scolaire*



## → Contacts

Pour tout échange avec le restaurant scolaire (annulation, modification, ajout, question...)

Email : [cantine@saintlambertlapotherapie.fr](mailto:cantine@saintlambertlapotherapie.fr)

Tel : 02 41 77 58 65

## Facturation du restaurant scolaire et des activités péricolaires

Le péricolaire et la cantine sont facturés mensuellement. La facture est envoyée par mail aux alentours du 25 du mois pour un paiement autour du 15 du mois suivant.

Les moyens de paiement à votre disposition :

- Prélèvement bancaire (pour voir en bénéficiaire, fournir obligatoirement un RIB et remplir une autorisation de prélèvement disponible en mairie ou à l'accueil péricolaire)
- Chèque
- Numéraire
- Paiement en ligne par carte bancaire
- Virement
- CESU en support papier ou dématérialisé

*Pour les paiements par chèque, numéraire ou CESU papier, les paiements devront être envoyés directement au Trésor Public.*

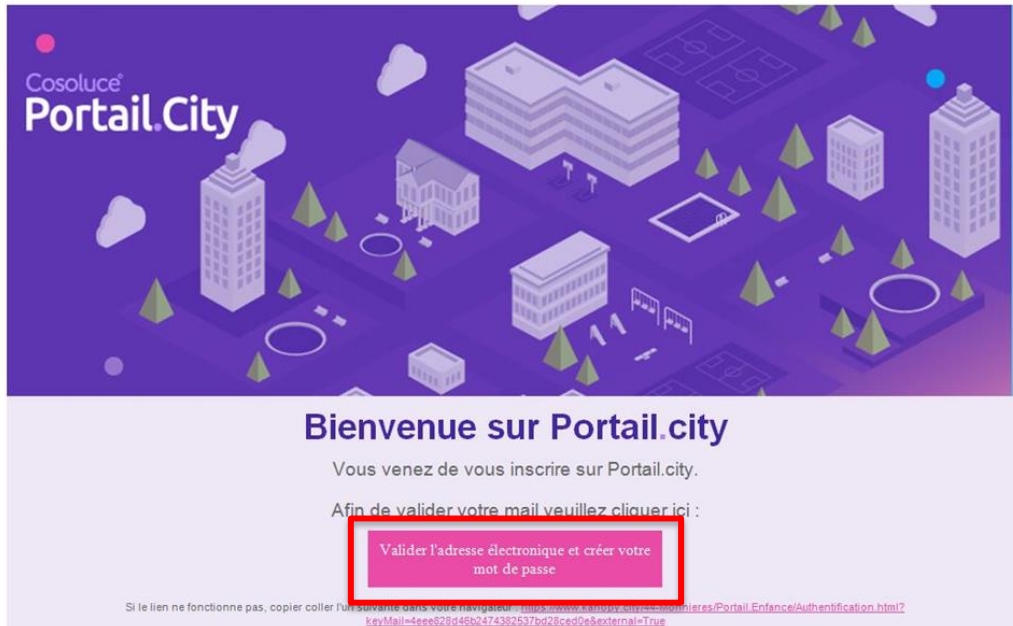
En cas de familles avec des parents séparés, un seul parent est facturé. Nous n'accepterons qu'un seul dossier. Merci de nous fournir les documents (attestation de quotient familial, autorisation de prélèvement, RIB) au nom du parent concerné.

# Le Portail Famille

## Rappel

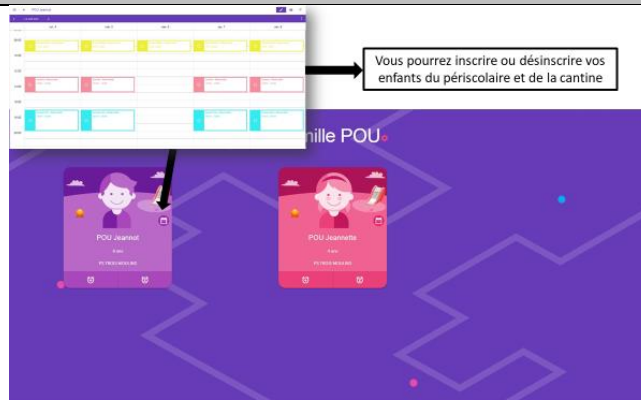
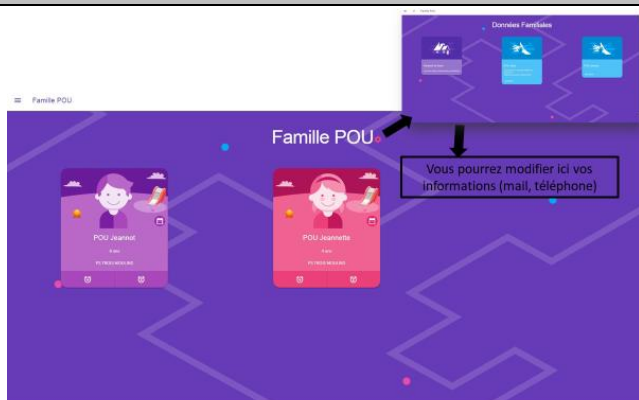
- Toutes les inscriptions aux services communaux (accueil périscolaire, TAP, étude et restaurant scolaire) doivent être effectuées par le biais du portail famille. Afin de pouvoir créer votre accès, il est nécessaire de retourner le plus rapidement la fiche de renseignements remplie de préférence directement informatiquement pour plus de lisibilité. Veillez également à bien désigner :
  - Le nom du parent référent
  - **Une adresse mail valide. Cette dernière est nécessaire pour créer l'accès à votre portail famille. C'est également à cette adresse que vous seront envoyées les factures**

### CREATION DE L'ACCES AU PORTAIL FAMILLE



- Communication d'une adresse mail valide sur la fiche de renseignements
- Intégration dans le logiciel de l'adresse mail par les services municipaux
- Génération automatique du lien d'accès au portail. Attention ce mail peut arriver directement dans les spams de votre boîte mail. L'émetteur du mail est : « **noreply@cosoluce.fr** »
- Apparaît alors l'image ci-dessus, cliquer à l'endroit indiqué
- L'accès peut se faire sur une application sur smartphone

## INTERFACE ET FONCTIONNALITES DU SITE



Le portail famille permet la mise à jour de certaines informations telles que le mail et le téléphone.

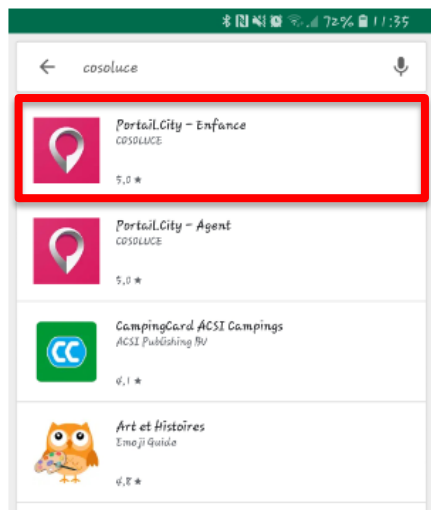
Il est surtout l'**outil de réservation pour l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire**

Lien d'accès au portail web :

<https://www.kanopy.city/49-saintlambertlapotherie/portail.enfance/Authentification.html>

## L'APPLICATION MOBILE

1



2



3



Taper "portail city" ou "cosoluce" dans la barre de recherche de Google Play ou Apple Store.

**Attention, sélectionner "PortailCity – Enfance"**

Sur la page d'accueil soit:

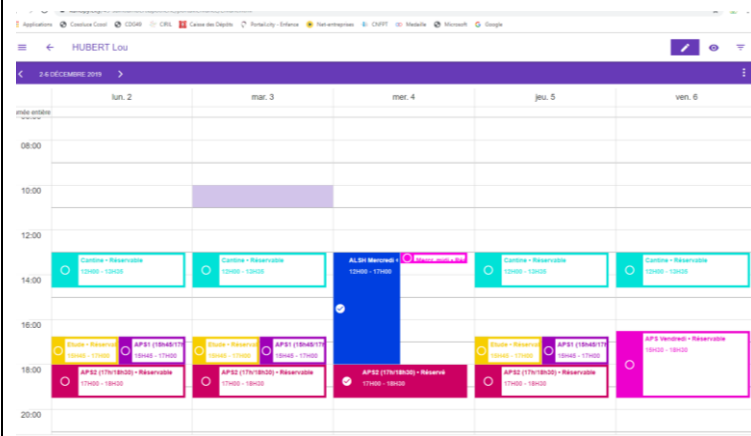
- Se connecter avec l'adresse mail fournie et le mot de passe défini lors de la création du compte
- Créer son compte

Accès au compte de la famille

## OUTIL DE PLANNIFICATION ET DE RESERVATION

### Site internet

### Application mobile



## FONCTIONNEMENT

- Facturation des unités consommées le 10 du mois suivant
- Inscription sur le portail famille selon les modalités définies ci-dessous
- **L'inscription à l'accueil du mercredi après-midi entraîne l'inscription et donc la facturation du repas du midi.**